

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 1900

COMPTÉ RENDU

DE L'ANNÉE 1899

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1900

AVIS IMPORTANTS

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 1900

COMpte RENDU

DE L'ANNÉE 1899

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1900



FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFÉBURE, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. CONNAN, ancien sous-préfet.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CLAIRIN, avocat, conseiller municipal.
DELTOUR, banquier.
MAURICE FAURE, vice-président de la Chambre des députés.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.
Dr MOTET, membre de l'Académie de médecine.
GODIN, sénateur, président du Conseil d'administration de la colonie agricole de Mettray.
le comte DE SAINT-QUENTIN, député.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIÈRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
GRANDMANGE, avenue de Clichy, 162.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. TÉRY.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEAUCOUR.

Directeur de l'atelier de brochage : M. SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 12 Avril 1900.

Présidence de M. GOMOT

SÉNATEUR

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. Gomot regrette d'avoir à prendre la présidence à raison d'une indisposition du vénéré Président de la Société. Il en profite pour retracer l'œuvre si belle, si humaine de M. Bérenger, qui a consacré sa vie au service de la cause des humbles, des malheureux, des déclassés, des repentants.

M. Gomot dit tout ce que M. Bérenger a fait pour le Patronage des Libérés, pour cette Société dont il est l'âme.

Au nom de l'assistance, il envoie à M. Bérenger l'expression des vœux que tous les sociétaires forment pour son prompt rétablissement.

M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, donne lecture du rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez pu vous apercevoir que, depuis longtemps déjà, notre compte de budget se soldait chaque année par un déficit appréciable ; et, bien des fois sans doute, vous vous êtes demandé avec quelles ressources il nous était possible d'y faire face. Notre bilan aurait pu vous renseigner à cet égard. Une dette assez élevée y

figurait. Elle y figure encore. Les 20.000 francs qu'elle avait mis à notre disposition et le fonds de roulement affecté à nos ateliers ont été, à maintes reprises, notablement entamés pour nous permettre de faire honneur à nos engagements.

Tous nos efforts devaient tendre à mettre un terme à cette situation, passagèrement tolérable, qui fût devenue désastreuse en se prolongeant, tout nouvel exercice y apportant un excédent de dépenses, malgré nos soins à le conjurer. Il n'y a plus, maintenant, à désespérer d'y parvenir : car, au 31 décembre dernier, nous avons eu la satisfaction de voir nos écritures de l'exercice échu se clore avec un excédent de recettes de 4.326 fr. 40. C'était le commencement du salut, mais ce n'était pas encore la richesse. Cet excédent ne sera réel que le jour où il aura atteint le chiffre de notre emprunt au Crédit foncier, et reconstitué la petite avance nécessaire au fonctionnement de nos deux entreprises, les ligots et le brochage, si indispensables à la bonne direction du patronage. Nous avons, en vue de ce double but, porté à nos dépenses budgétaires de 1899, sous la rubrique *extinction de la dette sociale*, l'excédent de recettes qui résultait de nos écritures de l'année. Cette opération vous explique l'équilibre, parfait pour la première fois, du doit et de l'avoir de notre budget. Il se continuera tant que nous aurons des créanciers, ce qui sans doute ne durera plus longtemps.

Pour accélérer cette heureuse délivrance, nous avons eu, cette année, une ressource extrabudgétaire, celle dont nous vous avons déjà entretenu dans notre assemblée générale du 18 mars 1899. Vous avez, à cette date, été tenus au courant de la vente de notre asile de la rue de la Cavalerie à MM. Cahors frères; et, à cette occasion, il vous a été annoncé que, sur le produit de cette vente, consentie au prix de 33.600 francs, il serait prélevé une somme suffisante pour rembourser le Crédit foncier d'une partie de sa créance et solder en entier le terrain acquis pour l'agrandissement de notre asile Laubespain, ainsi que les nouveaux bâtiments que nous y avons fait construire.

Ces différents règlements sont désormais entrés dans le domaine de l'histoire. Il ne nous reste plus qu'à en recueillir les fruits : réduction de moitié de notre dette envers le Crédit foncier, disparition de l'hypothèque légale du vendeur sur notre annexe de l'asile Laubespain, diminution des intérêts que nous avions à payer annuellement, et enfin disponibilité d'une somme suffisante pour assurer le fonctionnement de nos ateliers et du patronage propre-

ment dit pendant les premières semaines de chaque exercice, nos recettes budgétaires n'existant alors qu'en expectative.

Voilà, messieurs, un nouvel état de choses dont vous ne serez sans doute pas sans vous réjouir avec nous. Il met fin à bien des tribulations qui, fort heureusement, n'ont jamais été que temporaires, mais dont il résultait pour nous des difficultés de tous les instants dans les différents services du patronage et de l'assistance par le travail; à l'avenir, notre action, moins entravée, ne pourra manquer de devenir plus efficace, notamment dans le domaine des expatriations, qui continue à être l'objet de notre constante sollicitude.

Nous avons aussi, pour assurer la bonne marche de nos opérations d'ensemble, à renouveler le bail de notre asile des femmes, ou à nous rendre acquéreur d'un immeuble en vue de cette partie de notre service. La dernière de ces deux combinaisons nous eût, pour le moment, fait retomber dans les mêmes embarras dont nous venions de sortir. Votre Conseil d'administration a pensé qu'il était préférable, même au prix d'un sacrifice, de continuer pour dix années encore notre location de la rue Lourmel. Cette prolongation de bail nous a été consentie moyennant une augmentation annuelle de 500 francs, en compensation de laquelle le bailleur s'est engagé à remettre en bon état tous les immeubles que nous occupons. L'opération ne saurait donc être considérée comme onéreuse. Elle nous laisse du moins le temps nécessaire pour nous mettre en quête d'un capital nouveau, sans lequel la construction d'un asile à nous ne pouvait être entreprise dès à présent.

C'est peut-être bien ambitieux de notre part de rêver sitôt cet autre agrandissement, après tous ceux que nous avons déjà réalisés. Mais les secours inattendus nous sont si souvent arrivés dans nos projets, que, cette fois encore, nous sommes pardonnables en espérant beaucoup de l'avenir. Jusqu'à présent les bienfaiteurs nous sont toujours survenus à point nommé. Pourquoi cesserait-il d'en être ainsi?

En attendant, nous serions mal avisés de nous plaindre de la situation actuelle du patronage, même en ce qui concerne les femmes, l'hospitalité qui leur est donnée, et l'apprentissage utile que nous mettons à leur disposition pour le brochage. Cette partie du service est aussi active que jamais. Elle a atteint en 1899 le chiffre de 134 patronages, en diminution de quelques unités sur celui de l'exercice précédent, mais bien supérieur néanmoins à ce qu'il était primitivement.

De pareilles fluctuations sont inévitables. Il y a, ici, d'autant moins à s'en inquiéter, qu'elles impliquent, au dehors, une diminution des misères à secourir ; et que, d'autre part, l'ensemble de nos opérations, loin d'en éprouver du ralentissement, a repris la marche ascendante que nous avions prévue. Un moment réduit de quelques centaines par les travaux de réinstallation, le nombre de nos assistés s'achemine de nouveau vers le total atteint auparavant. De 3.227 qu'il était en 1897, et de 3.571 en 1898, le voilà en 1899 à 3.775. Cette progression, qui, sans doute, arrivera bientôt au chiffre de 4.000, dont nous avons été voisins en 1895, est due au bon ordre et à l'activité qui, dans notre asile des hommes, unique à présent, sont en notable amélioration, grâce à des dortoirs et à des ateliers mieux aménagés.

Nous devons toutefois prévoir que, pour l'exercice 1900, les entreprises exceptionnelles pouvant résulter de l'Exposition mettront bien des libérés en mesure de se suffire sans avoir recours à notre intervention. Nous n'aurions qu'à nous en féliciter, car le meilleur des patronages est celui que des malheureux sont à même de trouver dans leur propre énergie, et dans les occupations qui viennent s'offrir à eux spontanément. Mais il est bon que nous sachions tenir compte de cette éventualité, et ne pas nous laisser aller, si elle se produisait, à douter de l'utilité de notre œuvre, et à mal interpréter un peu de chômage passager dans son fonctionnement.

Si quelque économie est, accidentellement, réalisée de ce chef, l'emploi nous en sera facile. N'aurons-nous pas encore un reste de dette sociale à éteindre ? Des expatriations à favoriser en plus grand nombre ? Des améliorations à apporter à notre matériel et à nos immeubles ? Des mesures d'hygiène à rendre plus efficaces ? Des réparations en retard ? Notre fonds de roulement à augmenter pour rendre plus facile et moins onéreux l'approvisionnement de nos ateliers ; pour nous donner aussi plus de liberté d'action au début de chaque année, lorsque nos subventions annuelles, bien qu'assurées, ne nous ont pas encore été versées ?

Toutes ces exigences d'administration qui, dans le principe, étaient des difficultés souvent insurmontables, il ne nous faut presque plus d'efforts maintenant pour les conjurer. Ce sont autant d'obstacles matériels disparus, qui nous laissent plus de liberté d'esprit pour mener à bien le côté purement moral de notre œuvre. Journallement, nous avons à nous féliciter de l'extension des demandes qui nous sont adressées à un point de vue pure-

ment consultatif. Aucune préoccupation plus urgente ne nous empêche maintenant d'y répondre. Bien des assistés n'ont besoin que de nos indications, pour sortir d'embarras, qu'ils trouveraient inextricables, ou qu'une jurisprudence encore incertaine serait impuissante à lever de plein droit. En pareil cas, la direction et les démarches de la Société rendent, aux patronnés, des services qui ne le cèdent en rien à l'hospitalité et au travail qu'une détresse immédiate rend nécessaire pour d'autres libérés.

Dans cet ordre d'opérations d'un si haut intérêt, nous manquons à la justice et à la reconnaissance en ne vous rappelant pas deux monuments législatifs dus à l'infatigable initiative des amis du patronage. La loi de sursis n'est plus à faire connaître : tout le monde a pu en apprécier les heureux effets. Mais son bienfait fût resté incomplet si les réformes qu'elle commandait n'avaient pu prochainement se réaliser.

Parmi ces réformes, il convient de placer au premier rang celle qui devait dispenser les conditionnels avec sursis de moins de vingt ans de la flétrissure du bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Une fausse interprétation de la loi sur le recrutement les y faisait envoyer, sans tenir compte de la suspension de la peine accordée par les magistrats à leurs bons antécédents et à leur jeunesse.

Les protestations des Sociétés de Patronage, celle même du Conseil municipal de Paris, étaient longtemps restées vaines ; et nos jeunes protégés, mis en contact avec des éléments souvent frappés de peines beaucoup plus graves que ceux qu'ils eussent rencontrés dans la prison, risquaient de perdre dans un pareil milieu tout le fruit de la mesure d'indulgence prise à leur égard.

C'est pour obvier à cette pratique, en plein désaccord avec l'esprit de la loi Bérenger, qu'un texte complémentaire fut promulgué le 1^{er} mai 1897, rendant les bénéficiaires du principe d'indulgence exempts de plein droit de tout service disciplinaire, et admissibles dans les troupes ordinaires comme s'ils n'avaient pas subi de condamnations.

Combien de repentirs sincères n'ont pas déjà profité de cette utile mesure !

Ce second pas en demandait un troisième : la prescription du casier judiciaire dans un temps déterminé, et l'obtention de la réhabilitation elle-même au terme d'une autre période, ces deux délais libérateurs dépendant, quant à la durée, du degré de la peine encourue. La loi du 5 août 1899 est venue réaliser ce nouvel

avantage en faveur de tous les condamnés, n'étant pas tombés en récidive depuis leur libération.

Nous ne vous apprendrons rien, Messieurs, en vous disant la consolation que cette innovation hardie du pardon social attribué de plein droit à la faute largement expiée, a apportée à bien des familles éprouvées, et le service qu'elle a déjà rendu à un grand nombre de coupables repentants. Personne n'a été plus à même que nous d'en apprécier les bons effets.

Il nous serait facile de vous en donner la preuve écrite par les nombreux témoignages de reconnaissance qui nous sont parvenus. Mais ce serait manquer à la réserve que commande le malheur, que de vous livrer de pareilles confidences. Le secret le plus absolu doit être la loi de nos archives.

C'est à peu près nous répéter désormais, que de vous dire chaque année à quels résultats le Patronage a pu aboutir. Dans son action utile, il est sensiblement resté, en 1899, ce qu'il s'est montré précédemment. 1.800 patronnés en ont bénéficié de diverses manières. C'est toujours 50 0/0 environ de patronages plus ou moins efficaces, et autant d'assistances peu méritées, accordées à des postulants n'ambitionnant autre chose qu'une hospitalité de quelques jours. Nous vous avons déjà dit souvent qu'il fallait se résigner à cette non-valeur morale.

Malgré la stabilité de cette répartition, le tableau de ses différents chapitres ne manque pas d'intérêt au point de vue des progrès de notre œuvre. Les expatriés y figurent cette année en plus grand nombre que d'habitude. C'est ce que nous vous avons donné à prévoir comme conséquence d'une situation financière plus satisfaisante. Il y a tout lieu de croire que cette augmentation ne fera désormais que s'accroître.

Le contingent spécial des libérés conditionnels est en légère avance concernant les demandes d'intervention qui nous ont été adressées; 138 au lieu de 127; mais si l'on ne tient compte que des décisions favorables prises par l'administrateur pénitentiaire, le résultat est le même qu'en 1898. 50 libérés conditionnels nous ont été confiés, dont 46 ont trouvé du travail. Au 31 décembre, il n'en restait que 4 à l'asile, occupés dans nos ateliers en attendant mieux. Sur ces cinquante, deux ont été réintégrés par suite de nouvelles condamnations; et trois ont dû être signalés à l'administration pénitentiaire comme s'étant dérobés à notre surveillance en ne nous faisant pas connaître leur adresse. Le mécompte n'a donc pas dépassé un dixième de la totalité.

Comme toujours, le travail des femmes, qui est plutôt un apprentissage qu'une entreprise lucrative, s'est traduit par un excédent des dépenses sur les recettes. Mais, par contre, l'atelier des hommes s'est trouvé en bénéficiaire. L'ensemble des deux entreprises nous laisse un excédent de recettes de 1.351 francs, pour faire face à des frais exceptionnels d'entretien du matériel et de l'outillage. C'est tout ce que doit ambitionner une œuvre de bienfaisance. M. le Trésorier vous exposera les raisons de cette situation, en progrès notable sur ce qu'elle a été antérieurement.

Ce rapide exposé, moins accidenté que da temps où la Société était malheureuse, vous dit assez, Messieurs, que nous voilà, après bien des épreuves, arrivés au développement presque complet de nos moyens d'action. Encore quelques années, et nous aurons sans doute en pleine propriété un asile des femmes, qui, pour l'hygiène et la bonne installation, ne le cèdera en rien à notre immeuble de la rue des Cévennes. Ce sera le couronnement de nos efforts, que vos administrateurs actuels ne verront peut-être pas, mais qu'ils auront la satisfaction d'assurer à des successeurs exempts des difficultés du début, et appelés à diriger une institution désormais viable pour longtemps.

C'est à vous, Messieurs, et aux généreux donateurs qui ne sont plus, que nous devons ce résultat inespéré. Sans eux, sans votre concours moral et vos offrandes annuelles; sans les subventions de l'État, des départements et des communes, qu'aurait valu notre désir de bien faire? S'il n'a pas démerité de votre confiance, il ne doit pas nous faire oublier, non plus, que, privé de tant d'appuis précieux à tous les points de vue, il serait demeuré un vœu stérile, au lieu de se traduire par une œuvre grandement utile et moralisatrice. Pour que notre Société, après vingt-cinq ans d'incubation, ait pu atteindre à un but si élevé, il a fallu aussi, Messieurs, qu'un personnel plein de dévouement n'y ménageât pas sa peine. Dans nos asiles, dans nos bureaux, dans les démarches de patronage, dans une statistique scrupuleusement et régulièrement tenue, dans une comptabilité qui nous éclaire à tout moment sur nos ressources et les moyens d'y proportionner nos projets, des auxiliaires toujours vigilants nous ont puissamment aidés à vaincre des difficultés qui, à l'origine, nous semblaient insurmontables. Je terminerai, Messieurs, en vous demandant pour eux la reconnaissance qui leur est due.

(Applaudissements.)

Après cette communication, M. Connan, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'assemblée le compte financier de 1899. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

L'année dernière, en vous rendant compte des opérations de l'exercice 1898, nous vous faisons espérer que notre déficit budgétaire, qui déjà avait été considérablement réduit pendant les deux années précédentes, ferait bientôt place à un excédent de recettes. Ainsi que vient de vous le dire M. le Secrétaire général, cet espoir s'est réalisé.

En effet, l'ensemble de nos recettes en 1899 s'est élevé à 94.037 fr. 55 tandis que le total de nos dépenses n'a atteint que 89.711 fr. 15, d'où il ressort un excédent de recettes de 4.326 fr. 40, affecté à l'extinction de notre dette sociale. C'est, pensons-nous, un résultat de nature à vous donner satisfaction et qui n'a besoin d'aucun commentaire pour être éloquent.

Dans notre compte rendu financier, dont vous trouverez plus loin le détail, vous verrez que nos différents chapitres des recettes et des dépenses ont peu varié. Le Gouvernement nous continue son bienveillant concours et c'est en développant notre organisation, en prodiguant à notre œuvre notre activité et notre dévouement que nous reconnaitrons sa sollicitude. C'est pour nous la meilleure façon de le remercier de l'allocation de 36.000 francs qu'il nous accorde chaque année.

L'indemnité qui nous est attribuée par le Ministère de l'Intérieur pour la surveillance des libérés conditionnels a été de 3.345 francs contre 2.928 l'année dernière.

La subvention du Conseil général de la Seine a été de 1.000 francs contre 250 francs en 1898 ; celles des Conseils généraux des autres départements se montent à 3.675 francs contre 3.670 francs en 1898. Aux remerciements dont nous leur adressons à tous l'expression respectueuse, se joignent ceux que nous devons à nos nombreux souscripteurs dont l'ensemble des libéralités a atteint, net de tous frais, 6.000 fr. 75.

Vous remarquerez que la subvention de la Ville de Paris ne figure pas cette année dans nos recettes ; ce n'est pas que le Conseil municipal ait cessé de s'intéresser à notre œuvre. au contraire, la subvention qu'il nous a accordée pour 1898 est de 800 francs, celle

de 1899 de 1.000 francs et ces jours derniers nous avons reçu avis qu'elle était portée à 1.500 francs pour l'année 1900.

Si, dans notre compte financier, ces deux premières sommes ne sont pas mentionnées, c'est que par suite d'un retard dans la réception de la lettre qui nous avisait de ces subventions, nous n'avons pu les encaisser qu'en janvier, trop tard pour qu'elles figurent dans notre budget de 1899. Ces trois sommes figureront ensemble dans celui de 1900.

Dans la nomenclature de nos dépenses nous n'avons rien de particulier à vous signaler ; les chiffres des différents chapitres sont à peu près les mêmes que ceux de l'année dernière ; cela démontre que nous sommes arrivés à une marche régulière dans l'administration de nos asiles, et la petite augmentation que vous trouverez dans la dépense de l'Asile Laubespain correspond exactement à l'augmentation du nombre de nos patronnés.

J'arrêterais ici ce que j'ai à dire des comptes de l'exercice écoulé, si je n'avais à vous parler de nos ateliers qui constituent, comme vous le savez, un des principaux et des meilleurs éléments de notre œuvre, car il ne faut pas l'oublier, là où il y a un relèvement moral à opérer, le vrai remède, le plus digne, c'est le travail. Aussi tous nos efforts tendent à développer le plus possible nos industries des ligots et du brochage, de façon à occuper constamment nos patronnés.

Cette année nous avons fabriqué à notre asile des hommes, rue des Cévennes, 235.112 ligots, 95.448 bottillons, 15.500 kilos de bûches résinées et 10.600 boîtes de bûchettes, ce qui représente, comme valeur en ligots, un ensemble de 319.136 ligots démi-résinés qui ont produit 18.778 fr. 50 et nous ont laissé un bénéfice net de 3.513 fr. 50.

Mais je ne veux pas vous laisser sous l'impression que ce bénéfice peut être normalement maintenu tous les ans. Dans l'industrie, la fabrication et la vente entrent pour beaucoup dans la réussite, mais elle dépend souvent aussi du plus ou moins d'habileté que l'on met dans l'achat des matières premières ou d'occasions exceptionnelles dont on a su profiter. C'est le cas pour cette année où la construction des bâtiments de l'Exposition nous a permis d'acheter quelques lots de bois de rebut à des prix très bas. Nous espérons en profiter encore l'année prochaine, lorsqu'aura lieu la démolition de ces mêmes bâtiments.

Il est juste d'ajouter que c'est principalement à l'activité et à la vigilance de M. Lasenne, qui n'a cessé de parcourir les chantiers

et de se tenir au courant des bonnes occasions, que nous devons d'avoir conclu des marchés avantageux.

Notre fabrication de liens pour l'agriculture n'a pas été aussi forte la saison dernière que les précédentes, nous n'en avons fabriqué qu'un million qui ont produit 700 francs; mais on nous fait espérer une commande beaucoup plus considérable pour l'été prochain. Nous nous en réjouissons; car, comme vous le savez, cette fabrication a justement lieu pendant la morte-saison des ligots.

Il nous reste à vous parler de notre atelier de brochage. Les recettes se sont élevées à 23.083 fr. 30, les dépenses à 25.245 fr. 60 dont 14.546 fr. 75 de salaires. L'excédent des dépenses est de 2.162 fr. 30. C'est un résultat peu brillant, mais auquel il faut cependant s'attendre car, comme vient de vous le dire M. le Secrétaire général, « le travail des femmes est plutôt un apprentissage qu'une entreprise lucrative ». Aussi, malgré l'activité, l'attention dont fait preuve la direction de l'atelier, il est difficile de mieux faire.

Cependant si, comme on nous le fait espérer, nous réussissons à obtenir bientôt la clientèle d'un ou deux autres grands éditeurs, nous arriverons certainement à couvrir nos frais.

Au résumé et en totalisant nos recettes et nos dépenses dans nos deux ateliers, nous trouvons pour les recettes 41.864 fr. 80, pour les dépenses 40.510 fr. 60, ce qui nous laisse encore comme résultat général un petit excédent de recettes de 1.354 fr. 20, après avoir distribué 20.395 fr. 70 de salaires.

(Applaudissements.)

Ces deux rapports entendus, l'assemblée, consultée, approuve à l'unanimité les comptes de l'année 1899.

Elle réélit ensuite administrateurs MM. Gomot, Deltour et Connan, membres sortants.

Avant de lever la séance, M. le Président informe l'assemblée de la démission de M. Delaire, vice-président de la Société, que des raisons de santé et la multiplicité de ses occupations ont obligé à se retirer, et de celle de M. de Montebon, qui a quitté Paris, et habite maintenant Menton, où il s'occupe de l'œuvre de Patronage de l'arrondissement. Il exprime les regrets de la Société de se trouver privée de leur concours. Ces deux vacances récentes donneront

lieu à des choix nouveaux, pour lesquels le conseil n'a pas encore eu le temps de poser des candidatures. L'assemblée est consultée sur la question d'autorisation à accorder au conseil pour nommer provisoirement deux successeurs aux membres démissionnaires, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

A la suite de l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration se sont réunis pour composer le bureau pour l'année 1900, conformément aux statuts.

MM. Bérenger, président; Gomot, vice-président; De Boularel, secrétaire général, et Connan, trésorier, sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Albert Rivière est nommé vice-président en remplacement de M. Delaire, démissionnaire.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1899

I

Nombre des individus assistés par la Société en 1899

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le cours de l'année.....	2.966	134	3.100
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....	675	»	675
TOTAUX	3.641	134	3.775

II

Résultats du Patronage

Patronnés munis de passeport avec secours de route pour retourner dans leur pays...	99	1	100
— Réconciliés avec leur famille.....	»	7	7
— Entrés à l'hôpital.....	2	13	15
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	»	»
— Admis à contracter un engagement militaire.....	121	»	121
— Placés comme ouvriers ou employés.....	449	14	463
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....	12	»	12
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	90	29	119
— Disparus sans motif.....	431	28	459
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.689	11	1.700
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	8	»	8
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	675	»	675
— Restant aux asiles le 31 décembre 1899...	57	31	88
— Réhabilités.....	8	»	8
TOTAUX	3.641	134	3.775

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine			763
Originaires des départements :			
Ain	2	Report	500
Aisne	64	Gard	4
Allier	22	Garonne (Haute-) ..	11
Alpes (Basses-) ..	1	Gers	9
Alpes (Hautes-) ..	2	Gironde	20
Alpes-Maritimes ..	4	Hérault	42
Ardèche	7	Ille-et-Vilaine	60
Ardennes	21	Indre	5
Aube	9	Indre-et-Loire	20
Aude	7	Isère	8
Ariège	3	Jura	2
Aveyron	12	Landes	6
Bouches-du-Rhône ..	14	Loir-et-Cher	53
Calvados	37	Loire	31
Cantal	10	Loire (Haute-)	11
Charente	11	Loire-Inférieure ..	30
Charente-Inférieure.	5	Loiret	29
Cher	14	Lot	10
Corrèze	5	Lot-et-Garonne	3
Corse	4	Lozère	1
Côtes-du-Nord	60	Maine-et-Loire	34
Côte-d'Or	15	Manche	34
Creuse	11	Marne	72
Dordogne	9	Marne (Haute-)	11
Doubs	8	Mayenne	22
Drôme	5	Meurthe-et-Moselle ..	43
Eure	53	Meuse	22
Eure-et-Loir	28	Morbihan	33
Finistère	56	Nièvre	29
		Report	1148
		Nord	74
		Oise	34
		Orne	21
		Pas-de-Calais	43
		Puy-de-Dôme	16
		Pyrénées (Basses-) ..	4
		Pyrénées (Hautes-) ..	7
		Pyrénées-Orientales ..	»
		Rhône	51
		Saône (Haute-)	43
		Saône-et-Loire	20
		Sarthe	29
		Savoie	8
		Savoie (Haute-)	23
		Seine-et-Maine	32
		Seine-et-Oise	83
		Seine-Inférieure	195
		Sèvres (Deux-)	6
		Somme	52
		Tarn	6
		Tarn-et-Garonne	1
		Territoire de Belfort ..	2
		Var	1
		Vaucluse	3
		Vendée	15
		Vienne	11
		Vienne (Haute-)	7
		Vosges	24
		Yonne	25
		TOTAL	2744
A reporter ..	500	A reporter ..	1148
Colonies			2
Alsace			137
Etranger			217
Patronnés externes ou par correspondance n'ayant fait connaître ni leur âge ni leur origine			675
		TOTAL ..	3775

II. SUIVANT LEUR ÂGE :

Agés de 16 ans	47
— de 17 à 20 ans	478
— de 21 à 25 ans	852
— de 26 à 30 ans	427
— de 31 à 40 ans	734
— de 41 à 50 ans	491
— de 51 à 60 ans	286
Au-dessus de 60 ans	85
Age non avoué	675
	TOTAL .. 3775

III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION

Prisons centrales	232
— départementales	1400
— de la Seine	1187
— militaires	16
Envoyés par la Préfecture de Police	265
Origines non avouées	675
	TOTAL .. 3775

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Patronage en 1899 :

Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1898

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.

TOTAUX

II

Résultats :

Demandes de libération conditionnelle appuyées par la Société et rejetées ou ajournées par l'Administration pénitentiaire

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail (1)

Libérés conditionnels restant à l'Asile le 31 décembre 1899

TOTAUX

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1898	1	»	1
Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.	135	2	137
TOTAUX	136	2	138
Demandes de libération conditionnelle appuyées par la Société et rejetées ou ajournées par l'Administration pénitentiaire	87	1	88
Libérés conditionnels ayant trouvé du travail (1)	45	1	46
Libérés conditionnels restant à l'Asile le 31 décembre 1899	4	»	4
TOTAUX	136	2	138

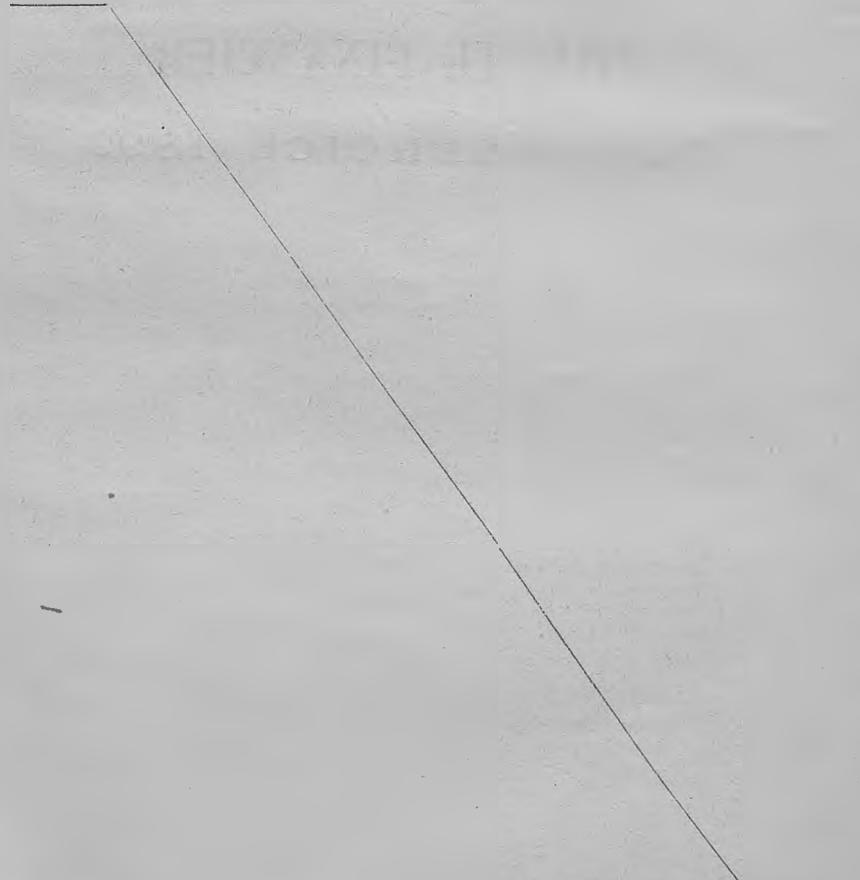
(1) Dans cette catégorie, la Société a compté deux récidivistes réintégrés, et trois assistés ayant échappé à sa surveillance en ne lui faisant pas connaître leur adresse.

COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1899

BUDGET DE RECETTES

Total des recettes		94.037 55
Expatriations	2.155 »	
Produit net des souscriptions, quêtes et dons	6.000 75	
Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
Subventions { Conseil général de la Seine	1.000 »	
{ Conseils généraux des départements	3.675 »	
{ Pour la libération conditionnelle	3.345 »	
	50.020 75	
Atelier { Produit du travail livré	19.755 20	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1899.	3.328 10	
	23.083 30	
Atelier { Produit des ventes	16.491 50	
de ligots { Ligots en magasin au 31 Décembre 1899.	2.187 »	
	18.778 50	
Total des Recettes		94.037 55



Total égal. Fr. 94.037 55

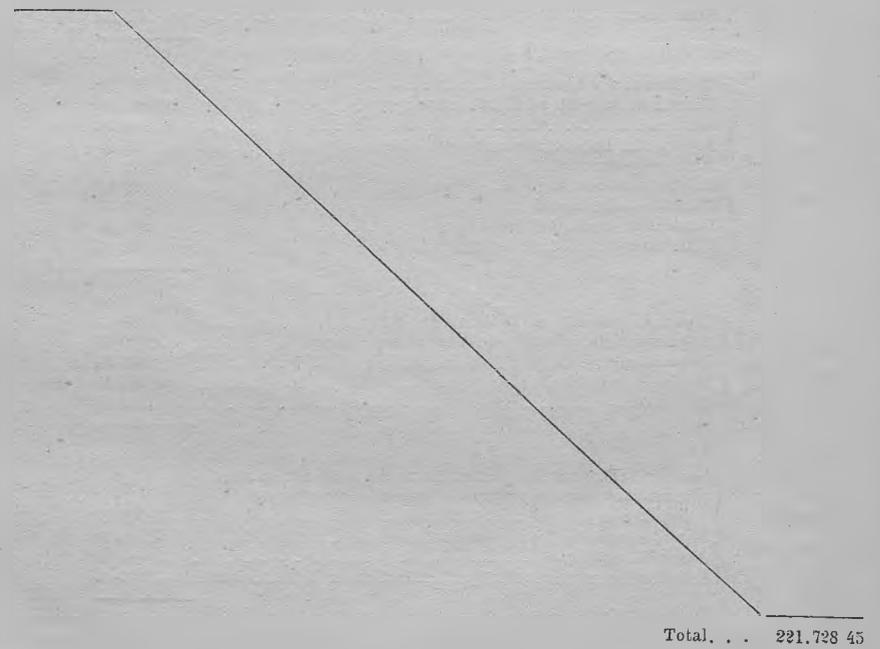
L'EXERCICE 1899 DÉPENSES

Déficit de 1898		524 45
Expatriations { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés.	2.155 »	
{ Secours accordés par la Société	393 20	
	2.548 20	
Administration { Personnel de quatre agents	8.899 80	
{ Fournitures de bureau et correspondance	457 30	
	9.357 10	
Asile des femmes { Traitement de la directrice	1.500 »	
{ Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.238 75	
{ Nourriture	4.374 25	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	1.653 70	
{ Secours en espèces et médicaments	150 »	
{ Frais divers	2.519 20	
	12.435 90	
Asile de Laubespain { Traitement du directeur et gratification	1.540 »	
{ Eau, impôts, assurances et vidange	1.056 15	
{ Nourriture	11.695 80	
{ Blanchissage et propreté	638 20	
{ Eclairage et chauffage	824 90	
{ Pièces militaires	82 65	
{ Frais divers	361 10	
	16.148 80	
Atelier de brochage { Traitement du directeur	1.999 80	
{ Travail en magasin au 31 Décembre 1898	3.194 20	
{ Salaires	14.546 75	
{ Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.132 60	
{ Matières premières	549 90	
{ Eclairage et chauffage	688 50	
{ Nourriture du cheval	1.383 35	
{ Réparation du matériel roulant	285 65	
{ Frais divers	464 85	
	25.245 60	
Ateliers de ligots { Ligots en magasin au 31 Décembre 1898	539 »	
{ Appointements, salaires, courtage et camionnage	5.818 95	
{ Réparations	363 05	
{ Matières premières	8.245 50	
{ Frais divers	268 50	
	15.265 »	
Frais généraux { Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	6.773 10	
{ Annuité payée au Crédit Foncier	1.069 30	
{ Assemblée générale	403 70	
{ Excédent de recettes affecté à l'extinction de la dette sociale	4.326 40	
	12.512 50	
Total		94.037 55

BILAN AU

ACTIF

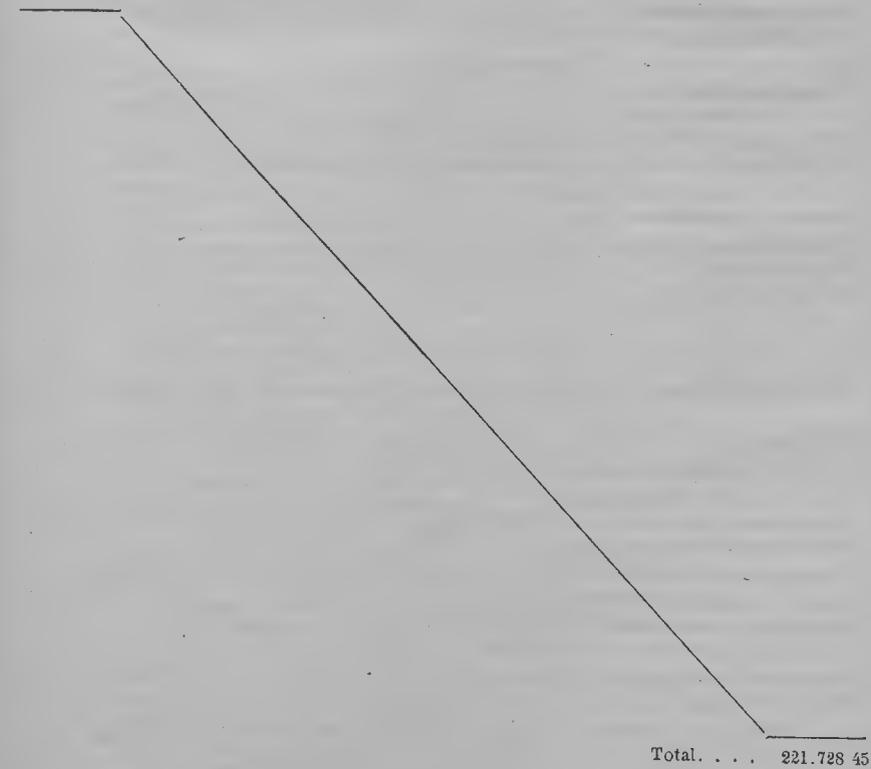
Espèces en caisse	4.394 05
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	880 40
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	5.480 50
Immeubles	131.927 »
Matériel du bureau et des Asiles	16.680 05
Valeur industrielle du brochage	32.000 »
Matières premières existant à l'atelier de ligots	538 »
Marchandises en magasin	{ Ligots 2.287 »
	{ Brochage 3.328 10 5.615 10
Débiteurs de l'atelier de brochage	1.854 70
Débiteurs de l'atelier de ligots	2.057 40
Débiteurs divers	20.801 25



31 DÉCEMBRE 1899

PASSIF

Somme due au Crédit Foncier	19.860 49
Pécules des libérés conditionnels	498 25
Pécules des femmes patronnées	258 60
Somme due aux fournisseurs	946 50
Créanciers divers	3.992 40
Capital au 31 décembre 1899	193.172 21



DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAUDRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ADOLPHE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions spéciales pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »
M. GOUIN, sénateur.....	400 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.	
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
GREFFULHE (comte), député.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »
Journal <i>Le Temps</i>	100 »
M. le vicomte DE POMEREU.....	100 »

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
" (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	3.345 »
Du Conseil général de la Seine.....	1.000 »
Du Conseil général de l'Aude.....	1899 Fr. 100 »
Du Calvados.....	1898 — 300 »
".....	1899 — 300 »
Du Cantal.....	1899 — 50 »
De la Charente.....	1899 — 100 »
Du Cher.....	1899 — 50 »
De la Côte-d'Or.....	1899 — 100 »
De la Creuse.....	1899 — 50 »
De la Drôme.....	1898 — 50 »
Du Doubs.....	1898 — 100 »
".....	1899 — 100 »
Du Finistère.....	1899 — 200 »
Du Gard.....	1899 — 50 »
De l'Isère.....	1899 — 100 »
De la Loire.....	1899 — 25 »
Du Lot.....	1898 — 50 »
De la Manche.....	1899 — 300 »
De Meurthe-et-Moselle.....	1899 — 50 »
De la Nièvre.....	1899 — 50 »
Du Nord.....	1899 — 100 »
De l'Oise.....	1898 — 50 »
Du Pas-de-Calais.....	1899 — 100 »
Des Pyrénées (Hauts).....	1899 — 50 »
De la Sarthe.....	1899 — 100 »
De Seine-et-Marne.....	1899 — 200 »
De Seine-et-Oise.....	1899 — 200 »
De la Somme.....	1899 — 200 »
De Vaucluse.....	1899 — 50 »
De la Vienne.....	1898 — 50 »
".....	1899 — 50 »
Des Vosges.....	1899 — 100 »
	<u>3.775 »</u>
TOTAL DES SUBVENTIONS.....	Fr. 44.120 »

MM.

G

GABRIEL.....	5
GAILLARD.....	5
GAILLY, sénateur.....	20
GALINDEZ (M ^{me}).....	5
GASPARI (M ^{me}).....	5
GAUDIN (M ^{me}).....	10
GAUPRÉS, anc. cons. municipal.....	5
GAUTHIER-VILLARS (M ^{me}).....	20
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La).....	5
GEFFROY (M ^{me}).....	5
GENLIS (M ^{me}).....	5
GEOFFROY (M ^{me} Madeleine).....	10
GÉRARD (M ^{me}).....	5
GÉRARD (baron), député.....	10
GERBIDON (M ^{lle}).....	10
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GHEsqUIÈRE.....	5
GIDE (M ^{me}).....	5
GILLET.....	5
GIRARD.....	5
GIRARD (J.), de l'Institut.....	10
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GRAUDEAU, agent de change.....	5
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT (M ^{me}).....	5
GOBERT D'ALSACE (M ^{me}).....	10
GOBERT-MARTIN (MM.).....	10
GOLDSCHMIDT (M ^{me}).....	5
GONEL (Ch.).....	10
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOURDAULT-NOMBLET.....	5
GOUVION-SAINT-CYR (marquis de).....	5
GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
GRANNEY.....	5
GRÉARD, de l'Académie française.....	10
GRETERIN (M ^{me}).....	5
GRIET (M ^{me}).....	5
GROGNET D'ALEX.....	10
GROUVEL (M ^{lle}).....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	10
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10
GUICHARD (M ^{me} Robert).....	5
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de).....	5
GUILLOT (M ^{me}).....	5
GUILHERMOZ (M ^{me}).....	5
GUIOT.....	5
GUY (M ^{lle}).....	20
GUY (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUYOT-LAVALLINE, sénateur.....	5

H

HABERT.....	10
HADAMARD.....	20
HAMELIN (M ^{me}).....	5
HAMMER (M ^{me}).....	5
HARCOURT (marquis d').....	5
HARDOUIN, avocat.....	5
HARTMANN et fils.....	5
HARTMANN (M ^{me} Frédéric).....	5
HAUSSONVILLE (comte d'), de l'Académie française.....	5

MM.

HAYEM (J.) et C ^{ie}	10
HÉBRARD, sénateur.....	5
HECHT.....	20
HEINE et C ^{ie} , banquiers.....	10
HENNESSY.....	5
HERMET (M ^{me}).....	5
HEURTEAU, conseiller à la Cour de cassation.....	10
HEURTEAU (M ^{me}).....	5
HIMLY (A.), membre de l'Institut.....	5
HIRSCH (M ^{me}).....	5
HOUCETTE.....	5
HOUPIN.....	5
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HUBNER (M ^{me}).....	5
HUOT.....	5

I J

ISTEL (Isidore).....	10
IWEINS (M ^{me}).....	5
JACOB (M ^{me}).....	5
JALUZOT, député.....	5
JAMONT (M ^{me}).....	5
JARNAC (M ^{me} de).....	5
JOBRÉ-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JOLY (Theodore de).....	5
JORDAN (M ^{me}).....	10
JUDÉE (M ^{me} de la).....	5

K

KAHN (M ^{me}).....	10
KASTLER, notaire.....	5
DE KERPESDRON (baron).....	10
KOHN (M ^{me}).....	20
KRANTZ (M ^{me}).....	20

L

LABBÉ (M ^{me}).....	5
LABBEY (MM.).....	5
LABOULAYE (de), ambassadeur.....	10
LAFORGUE (M ^{me}).....	5
LAFONTAINE et MARTINET.....	10
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LAMÉ-FLEURY, cons. d'Etat hon ^{re}	20
LANNELONGUE, docteur.....	5
LANQUEST (M ^{me}).....	5
LANQUETIN (M ^{me}).....	5
LA PERCHE.....	5
LAPORTE.....	5
LARANGOT (M ^{me}).....	5
LASCoux (M ^{me}).....	5
LAURENT-DAGOUSÉE (M ^{me}).....	5
LAZARE frères et C ^{ie}	20
LEBEL (M ^{me} Alfred).....	10
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LECHATÉLIER (M ^{me}).....	5
LEFEBVRE (M ^{me} F.).....	5
LEFEBVRE (M ^{me} Alph.).....	5
LEFEBVRE (Léon), anc. député.....	20
LEFERME (M ^{me}).....	5

MM.

LEFOULLON (M ^{me}).....	5
LEFRANC (M ^{me} Edmond).....	5
LEFUEL, cons. à la Cour d'appel.....	5
LEHUEU, banquier.....	20
LE LASSEUR (baronne).....	5
LEQUESNE.....	10
LEROLLE (Paul), député.....	5
LEROY-BEAULIEU (Paul), de l'Inst.....	5
LEROY-DUPRÉ, banquier.....	5
LESBROS (M ^{me}).....	5
LESTANG (M ^{me} A.).....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVASSEUR, de l'Institut.....	5
LÉVILLÉ (M ^{me}).....	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LEVEN.....	10
LÉVY (M ^{me} Anatole).....	5
LÉVY et C ^{ie}	5
LEYMARIE (M ^{me}).....	5
LEWNER-MAYER (M ^m).....	5
LINDET, notaire.....	10
LOGEARD (M ^{me}).....	5
LOISEAU.....	5
LORTAT-JACOB, avoué.....	10
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel.....	20
LOTUHE (M ^{me} de).....	5
LOUBERS, avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOUCHET (M ^{me}).....	5
LOVE (M ^{me}).....	5
LOWENSTEIN frères.....	10
LUVILLE (M ^{lle}).....	5

M

MADELEINE (M. le curé de la).....	10
MAGIMEL.....	10
MAGNE.....	5
MAIGRET (M ^{me} la comtesse de).....	5
MAILLÉ (M ^{me} la duchesse de).....	5
MAILLÉ (comte de), sénateur.....	10
MALENFANT (P.).....	5
MALLER frères, banquiers.....	10
MANCEL (M ^{me}).....	5
MANNHEIM.....	5
MANSAIS (M ^{me}).....	5
MARCUARD-KRAUSS.....	5
MARÉSCAL (M ^{me}).....	5
MARION.....	20
MARIX (M ^{me} Edmond).....	5
MARJOLIN-SCHAEFFER (M ^{me}).....	10
MARY (M ^{me} Arnold).....	10
MAS (M ^{me}).....	5
MASSIN (M ^{me}).....	5
MASSON (C.).....	20
MASSON ET C ^{ie}	10
MATHILDE (princesse).....	20
MAY (Jacques).....	10
MAYNIEL, cons.iller d'Etat.....	10
MEAUDRE (M ^{me}).....	5
MÉCRET.....	5
MERLIN, notaire.....	5
MERLIN (M ^{me}).....	5

MM.

MERVILLE (M ^{me}).....	5
MÉRY, intendant militaire.....	5
MESSNER-BLANCHET.....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M ^{me} Ed.).....	5
MEURIOT (docteur).....	5
MICHEL (M ^{me} Emile).....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLAUD (M ^{me} Edouard).....	5
MIMÉREL, avocat.....	20
MIR (M ^{me}).....	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABEAU et PUERARI.....	20
MIRBAULT (M ^{me}).....	10
MONLEON (de).....	20
MONACO (prince-se de).....	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat.....	5
MONRIVAL (M ^{me}).....	10
MONTESQUIOU (comte W. de).....	5
MONTHEROT (de).....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MORÉL D'ARLEUX (Paul), docteur.....	5
MOHAY (marquis de).....	5
MOTET (docteur).....	20
MOUSTIER (marquis de), député.....	20
MOUTARD MARTIN, avocat au Conseil d'Etat.....	5
MULLER (Ed.), député.....	10

N

NATHAN (M ^{me} Henri).....	10
NATHAN (M ^{me} Louis).....	10
NAUD et C ^{ie}	5
NEUFVILLE (baronne douairière de).....	10
NEUHAUS.....	10
NEUMANN (M ^{me}).....	5
NOACK.....	5
NOIRTERRE (de).....	10
NOLTE (M ^{me}).....	5
NORDLING (de).....	15
NUTTER.....	5

O

OBÉSSIER, docteur.....	5
OKES (M ^{me} Alphonsine).....	10
ODENT.....	20
ODIER (M ^{lles}).....	5
OFFROY, GUIANT et C ^{ie} , banquier.....	10

P

PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAN.....	5
PAN.....	20
PARMENTIER (général).....	20
PASSAVANT.....	5
PASSEZ, avocat à la Cour de cass.....	20
PÉAN DE SAINT-GILLES, notaire honoraire.....	10
PÉNAUD (M ^{me}).....	5
PERCHERON DE MOUCHY (M ^{me}).....	5
PÉREIRE (M ^{me} Gustave).....	10
PÉRISSE (M ^{me}).....	5

MM.	
PÉRON (M ^{me}).....	5
PÉRONNE.....	5
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉROUSE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PERSOZ (M ^{me} J.).....	5
PETIT (Ch.), conseiller à la Cour de cassation.....	5
PETIT (J.).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	10
PETIT PARISIEN (le).....	20
PICOT (G.), de l'Institut.....	10
PIHOU (M ^{me}).....	5
PILLET-WILL (comte).....	10
PILLON (M ^{me} F.).....	5
PINGUET, notaire.....	5
PLON et NOURRIT.....	5
POLONCEAU (M ^{me}).....	10
PONNIER (Vincent).....	5
PONTOIS-PONTCARRÉ (marquis de).....	5
PORGÈS (M ^{me}).....	5
POSTOL (journal Le Droit).....	5
POTIN (Félix) et C ^{ie}	25
POTOCKI (comte).....	5
POUGNET.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	10
POULET (M ^{me}).....	5
POZZO DI BORGO (comte).....	5
PRANVILLE fils.....	5
PRAT (M ^{me}).....	5
PREVET (C.), sénateur.....	20
PROPPER (M ^{me}).....	5
PROUST, avocat, ancien magistrat.....	20
PRUDHOMME (Edouard).....	5
PUAUX (F.), ministre protestant.....	5
PULLEU (M ^{me}).....	5
Q	
QUESNEL (M ^{me}).....	10
QUÉVREMONT (M ^{me}).....	5
R	
RACHET, agent de change.....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5
RAYMOND (Place Cléchy).....	5
RAYNAL (Paul de).....	5
RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5
REINACH (M ^{me} Théodore).....	5
REINACH, ancien député.....	10
RÉMUSAT (de), député.....	10
RENARD (M ^{me}).....	5
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	5
RIBOT.....	5
RICARD, cons. à la Cour d'appel.....	5
RICHARD (Monseigneur le Car-	

MM.	
dinal), archevêque de Paris..	20
RICHARD (M ^{me}).....	5
RIDGWAY.....	5
RIMBAUD.....	5
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	5
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, secrétaire général de la Société générale des prisons.....	10
ROBERT.....	5
ROBERT.....	5
ROBINEAU, notaire.....	5
RODAYS (de) (le Figaro).....	20
RODRIGUES (M ^{me} G.).....	5
ROMAIN (M ^{lle}), à Moulins.....	5
ROTHSCHILD (baron Alphonse de).....	50
ROTH-CHILD (baron Nathaniel de).....	50
ROUFFET (M ^{me}).....	10
ROUSSEL (M ^{me}).....	5
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
ROUVRE (de), ancien préfet.....	5
ROYER (C. de).....	10
RUEFF.....	5
RUPELLE (V ^{te} de la), ancien magistrat.....	5
S	
SABATIER (M ^{me} Maurice).....	50
SABOT, notaire.....	10
SAINT-JOSEPH (baron de).....	5
SAINT-PIERRE (M ^{me} la marquise de).....	5
SAINT-SENOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉ-DIETZ.....	5
SALEMPELS (M ^{me} de).....	5
SALLANTIN, ancien magistrat.....	5
SALLES (M ^{me}).....	10
SALLET (M ^{me} J.).....	5
SAMUEL et C ^{ie}	5
SANCHEZ (M ^{me}).....	5
SANCY (de).....	10
SAUTAI (M ^{me}).....	5
SAUTTER (M ^{me} G.).....	5
SAUTTER (Louis).....	5
SAUVAGE (M ^{lle} Renée).....	5
SAY (M ^{me} Léon).....	20
SCHÉRER (M ^{lle}).....	20
SCHMEBER (M ^{me}).....	5
SCHMIDT (Paul).....	5
SCHMIT.....	5
SCHMITT et PIOLET.....	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCHWENK (A.).....	5
SCIOUT, avocat.....	5
SÉBLINE, sénateur.....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SÉE (M ^{me} la générale).....	5
SEGOND (M ^{me}).....	5
SÉGUR (comte Louis de).....	5
SÉLIGMANN frères, banquiers.....	10
SÉLIGMANN (M ^{me} W.).....	40
SÉNARMONT (baron de).....	5

MM.	
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SEYNES (de).....	10
SILHOL (M. A.), sénateur.....	10
SIMON (E.), Grande Maison.....	10
SIMON (M ^{lle} Marguerite).....	5
SIMON (M ^{me} A.).....	10
SIMON.....	5
SIMON.....	5
SIZERANNE (comte de la).....	10
SMITH (M ^{me}).....	10
SOULTZENER (M ^{me}).....	5
SOUSSAY (de).....	5
SOUVESTRE (Albert).....	5
SULZBACH.....	20
SYAMOUR (M ^{me}).....	5
T	
TAILLIS (comtesse de).....	5
TAULIER (M ^{me}).....	5
TEISSIER DU CROS (M ^{me}).....	5
THÉLIER (M ^{me} A.).....	5
THÉVIN.....	5
THOMAS (M ^{me}).....	20
THULIÉ (docteur), sénateur.....	50
THUREAU (G.).....	10
TILLY (M ^{me} du).....	5
TOUBEAU (M ^{me}).....	5
TOURSEILLER (Jules), avoué.....	5
TOURILLON, notaire.....	10
TRÉBUCHET (M ^{me}).....	5
TRUBERT, ancien député.....	5
TRY, président honoraire à la Cour d'appel.....	10
TRYSTRAM, sénateur.....	20
TUFTON (Lady).....	20
U	
ULLMANN.....	5
USSEL (comte d').....	5

MM.	
V	
VALBREUZE (de).....	10
VALLÉE, notaire.....	5
VALLOT (H.).....	5
VAYASSEUR.....	5
VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	10
VEILLER (M ^{me}).....	5
VELTEN, sénateur.....	10
VERNES, banquier.....	20
VERNINAC (de), vice-président du Sénat.....	10
VEYRAC (C.), agent de change.....	20
VIART (comtesse de).....	5
VIEFVILLE (de).....	10
VIELLARD (M ^{me}).....	10
VIELLARD, député.....	10
VILMORIN (M ^{me} de).....	5
VILMORIN-ANDRIEUX.....	20
VINCENT (M ^{me}).....	5
VINCENT-PONNIER.....	5
Vlassov (de).....	20
VUITRY (M ^{me}).....	10
W	
WADDINGTON (Richard), sénateur.....	15
WALLON, sénateur.....	10
WEIL (M ^{me} Pauline).....	10
WEILLER (M ^{me}).....	5
WELLES (M ^{me}).....	5
WERTHEIMBER.....	10
WEYER (M ^{lle}).....	5
WEYHER (M ^{me}).....	10
WINTER (David).....	5
WITT (M ^{me} de).....	5
WOLF.....	5
WORMS et Josse, banquiers.....	20
WORTH.....	20
Z	
ZADOC-KAHN, grand-rabbin.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs.... 838 fr. »
M. CHARLES, un lot de chapeaux.
Magasins du Louvre, un lot de vêtements.